



N/Réf.: 22/1070 B-sd  
Objet: Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 21 octobre 2022

## CONVOCAATION

Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à

**Wiltz, jeudi, le 10 novembre 2022, à 9.30 heures,**  
**dans la salle du syndicat d'initiative au château de Wiltz.**  
(Parking supermarché Match gratuit)

d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,

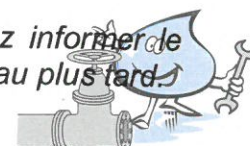
Le Président,

(PAULY Charles)

Le Secrétaire,

(DRAUT Serge)

- Un **déjeuner en commun** sera organisé après la réunion. Veuillez informer de secrétariat de la DEA de **votre présence** jusqu'au 8 novembre 2022 au plus tard.



# ORDRE DU JOUR

de la séance du comité de la DEA du 10 novembre 2022

## Séance à huis clos

- 1° Approbation de la démission d'un fonctionnaire communal.

## Séance publique

- 2° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 6 octobre 2022.
- 3° Projets :
- a. 18417 – Conduite Grummelscheid - Noertrange – vote d'un devis supplémentaire ;
  - b. 20405 – Adduction Reuler – vote d'un devis supplémentaire ;
- 4° Statuts de la DEA – révision d'office des taux d'engagement.
- 5° Règlement de fourniture d'eau – ajustement de la capacité réservée de plusieurs communes-membres.
- 6° Zone de protection – programme de mesures – présentation et vote du devis y relatif.
- 7° Budget rectifié 2022 et Budget 2023 – présentation et vote.
- 8° Fixation du local de réunion de la prochaine réunion du comité de la DEA.

\*\*\*\*\*

*Annexes:* Les pièces à l'appui du point 2 de l'ordre du jour. La préparation définitive du budget vous parviendra par courrier électronique.